ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 422

présenté par

M. Potterie, Mme Chapelier, M. Ledoux, Mme Magnier, Mme Lemoine, Mme Valérie Petit, M. Becht, M. Herth et Mme Zannier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 QUINQUIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.